

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Jeudi 27 février 2014

### Subventions

Lors de la séance du conseil municipal du 27 février, des subventions ont été octroyées aux associations de la commune qui ont déposé un dossier complet, à savoir :

- A.S.C.L., Société de Chasse la Diane, Tennis Club, Foot Détente, Club de l'Amitié, YOGA, AMAP, Pinceaux et Porcelaine, Café des Parents, Anciens Combattantes, St Julien en Vadrouille, A.P.E., Boule de l'Amitié : 260 € (pour l'année 2013)

Ainsi que d'autres aides financières :

- Centre Social Le Kiosque : 2.607,42 € (« Bouge tes vacances », « Mercredis malins »)
- Société de Chasse La Diane : 440 € (aide pour le loyer)
- A.P.E. : 4.582 € (sorties scolaires : 10 € par élève et 46 € pour les CM2)
- O.M.C. : 3.000 € (Fortun'Art, conférences, théâtre, ...)
- M.L.I. : 1.425,70 (interventions 2013)

### Compte administratif, compte de gestion 20123

Eric PLANTIER, adjoint aux finances, a présenté les différentes réalisations 2013 retranscrites dans les comptes administratifs assainissement, eau et général de la commune et qui étaient soumises à l'approbation du conseil municipal. Les comptes qui correspondent en tous points aux comptes de gestion du comptable font ressortir :

-pour le budget EAU, un excédent de 31.059,66 €

Pour le budget ASSAINISSEMENT, un excédent de 212.426,13 €

Pour le budget général, un excédent de 94.227,38 €

Ces excédents permettent de financer une partie des investissements à réaliser pour le budget prochain et à financer les restes à réaliser 2013 comme notamment : l'agrandissement de l'école maternelle, travaux de voirie, extension de l'assainissement au Chemin de Granaudy.

Après s'être fait présenter ces comptes, le conseil municipal les a validés à l'unanimité par délibération.

### Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2013

Le Maire a présenté les acquisitions foncières en 2013, à savoir : la voirie du lotissement « Les Hauts de Courlas ».

### Avenant n° 1 - lot n° 3 (cloisons) : travaux d'extension de l'école maternelle

Le conseil municipal a validé l'avenant en plus-value de 825 € pour le lot n° 3 : cloisons (travaux d'extension de l'école maternelle).